

## Description du module E22

<b>Collaborateur technique</b>	Konrad Wyss, David Ricci, Nicolas Raymondon
<b>Version</b>	3.0
<b>Date</b>	13.08.2019 – approuvé par la CAQ Forêt 20.08.2019

<b>Titre</b>	<b>E22 Entretien des machines et de l'outillage forestiers</b>		
<b>Prérequis</b>	CFC de forestier-bûcheron ou formation équivalente et expérience professionnelle Une expérience préalable des machines et de l'outillage forestiers est souhaitable.		
<b>Compétences enseignées</b>	Assurer l'entretien (soin, maintenance, services) des machines et de l'outillage forestiers et effectuer soi-même des travaux d'entretien simples. Localiser et décrire les dérangements, pannes ou incidents matériels et réparer soi-même des pannes simples.		
<b>Contrôle des compétences</b>	<u>écrit</u> : Connaissances de base sur les moteurs, la mécanique, l'hydraulique et l'électricité. <u>oral</u> : Expliquer le fonctionnement d'un engin forestier, des têtes de bûcheronnage et des autres éléments. Localiser des pannes, en évaluer l'importance et les expliquer.		
<b>Niveau</b>	3 (selon ModuQua) – 3 (selon CEC)		
<b>Objectifs d'apprentissage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Expliquer les bases et le fonctionnement de moteurs, de la mécanique, de l'hydraulique et de l'électricité. K2</li> <li>• Décrire les directives pour l'entretien et les services de parc ainsi que le rôle et les différences des divers travaux d'entretien. K2</li> <li>• Effectuer soi-même les services de parc et autres travaux d'entretien simples selon les instructions du fabricant. K3</li> <li>• Localiser les dérangements, pannes et dommages et les décrire (p. ex.: causes, conséquences, actions à prendre, personne chargée de la remise en état). K4</li> <li>• Utiliser les carburants, lubrifiants et produits de nettoyage de manière correcte et en respectant l'environnement. K5</li> <li>• Prendre les mesures adéquates en cas d'incident matériel provoqué par un engin forestier en forêt ou en atelier (mesures préventives pour limiter les dégâts, appel à des spécialistes comme les pompiers). K5</li> </ul>		
<b>Temps d'apprentissage</b>	Théorie, exercice et travail pratique	38 h	
	Contrôle des compétences	<u>2 h</u>	
		40 h	
<b>Reconnaissance</b>	Module obligatoire pour l'admission aux examens de spécialiste câble-grue ou de conducteur d'engins forestiers.		
<b>Offre du module sous cette forme</b>	5 ans	<b>Validité du certificat de compétence</b>	10 ans